



## Conseil économique et social

Distr.: Générale  
29 janvier 2003

Français  
Original: Anglais

---

### Commission des stupéfiants

Quarante-sixième session

Vienne, 8-17 avril 2003

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Trafic et offre illicite de drogues**

## Renforcement de la coopération internationale en matière de contrôle de la culture du pavot à opium

### Rapport du directeur exécutif

1. Dans sa résolution 45/10, la Commission des stupéfiants a engagé le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) à renforcer ses capacités en Afghanistan dans les domaines d'action clefs du contrôle des drogues de façon à pouvoir fournir l'appui technique nécessaire, sous réserve des contributions volontaires disponibles, pour que la question du contrôle des drogues soit prise en compte dans tous les aspects de la reconstruction et du développement, en donnant la priorité aux régions consacrées à la culture du pavot à opium, et elle a demandé au Directeur exécutif de lui soumettre à sa quarante-sixième session un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de cette résolution. Le présent rapport est soumis comme suite à cette demande.

2. Le PNUCID a fourni un appui consultatif et technique à l'Administration intérimaire de l'Afghanistan et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) afin de faire en sorte que le contrôle des drogues fasse partie intégrante de toutes les politiques et stratégies et de tous les projets mis en œuvre par l'Administration, l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales. Le contrôle des drogues est pris en compte en tant que question intersectorielle dans la stratégie globale de développement de l'Afghanistan. Dans ce contexte multidimensionnel, le PNUCID a fait porter ses efforts sur les aspects ci-après du contrôle des drogues: orientations, législation et sensibilisation; élimination des cultures illicites; répression du trafic de drogues; prévention et réduction de l'abus de drogues. Pour faire en sorte que l'assistance soit fournie de façon économique, il a concentré son attention sur le renforcement des capacités des institutions gouvernementales intervenant dans le contrôle des

---

\* E/CN.7/2003/1.



drogues et il a fourni à cet effet divers types de services consultatifs et techniques et de services d'information et d'appui.

3. À titre de contribution initiale au renforcement des capacités gouvernementales nécessaires, le PNUCID assure le secrétariat du Département antistupéfiants du Conseil national pour la sécurité et des groupes de travail de l'Administration intérimaire chargés des cinq volets thématiques du contrôle des drogues en Afghanistan, à savoir la détection et la répression, la réduction de la demande, les nouveaux moyens de subsistance des producteurs de pavot, la réforme de la justice et le renforcement des institutions. Le représentant du PNUCID a également fait fonction de conseiller spécial pour les questions de drogue auprès du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, assurant ainsi une coopération étroite avec la MANUA et le système des Nations Unies. Le PNUCID joue un rôle clef dans la coordination des activités de contrôle des drogues en Afghanistan en partenariat avec l'Administration intérimaire, la MANUA et les pays donateurs.

4. Le PNUCID a également apporté son soutien à l'Administration intérimaire lors de missions et de réunions concernant le contrôle des drogues. Il a fourni des avis d'experts, une assistance pour la formulation de politiques et un appui technique afin de renforcer la capacité institutionnelle du Département antistupéfiants du Conseil national pour la sécurité ainsi que d'autres ministères clefs. De même, il a continué à fournir des services consultatifs et une assistance technique aux organismes des Nations Unies et à d'autres organismes internationaux et locaux œuvrant en Afghanistan.

5. Dans le cadre de sa stratégie globale de renforcement des capacités, le PNUCID a contribué, à la demande du Département antistupéfiants et en collaboration étroite avec celui-ci, à la création de six bureaux provinciaux communs avec l'Administration intérimaire qui permettront de former et d'appuyer le personnel afghan de façon plus économique et plus efficace.

6. Dans la mesure du possible, le PNUCID a l'intention de détacher ses experts internationaux auprès du Conseil national pour la sécurité et des ministères compétents afin d'assurer le transfert rapide de connaissances et de compétences techniques en matière de contrôle des drogues aux ressortissants afghans.

7. En ce qui concerne la législation relative au contrôle des drogues, le PNUCID a aidé l'Administration intérimaire à préparer et à mettre en œuvre un dispositif complet de lois, de procédures et de structures pertinentes.

8. Le PNUCID a assuré le secrétariat du Groupe de travail sur la détection et la répression, qui a approuvé le projet de stratégie nationale de contrôle des drogues. Il a également aidé le Conseiller pour la sécurité nationale à finaliser et à traduire en dari le projet de stratégie en vue de le soumettre au Gouvernement.

9. En tant que secrétariat du Groupe de travail sur les nouveaux moyens de subsistance, le PNUCID a étudié le rôle positif que pouvaient jouer le microcrédit et d'autres formules de financement pour dissuader les agriculteurs de cultiver le pavot à opium. Le Groupe de travail s'est efforcé d'améliorer et d'uniformiser le niveau des connaissances de ses membres concernant la terminologie et les stratégies relatives aux nouveaux moyens de subsistance.

10. En coopération étroite avec le Ministère de la reconstruction et du développement des zones rurales, le PNUCID travaille à la création et à la tenue à jour d'une base de données sur les activités menées au niveau des districts pour offrir de nouveaux moyens de subsistance aux producteurs de pavot à opium afin de pouvoir donner des conseils concernant les orientations et la planification et de mieux voir quelles sont les meilleures pratiques.

11. Un séminaire du Groupe de travail sur la réduction de la demande dont le PNUCID a assuré le secrétariat a été organisé à Kaboul en décembre 2002 à l'intention de responsables qui s'occupent de la santé et de l'abus des drogues afin de mieux cerner la situation en matière de demande de drogues dans les communautés afghanes et l'étendue des services actuellement fournis dans le domaine de la réduction de la demande.

12. Le PNUCID a adopté une approche intégrée de la réduction de la demande consistant à faire œuvrer ensemble aux fins de la formation et de la coordination des services les principaux organismes de soins de santé, de formation et de développement communautaire.

13. En collaboration étroite avec l'Administration intérimaire, le PNUCID a entrepris une enquête sur le pavot à opium afin d'amorcer des discussions sur l'ampleur de la culture du pavot à opium et sa répartition selon les provinces, de recueillir des données sur les prix de l'opium et de contrôler l'augmentation ou la diminution de la culture de l'opium. En outre, une enquête sur les intentions des agriculteurs devrait être entreprise prochainement.

14. Comme la Commission l'a demandé dans sa résolution 45/10, le PNUCID a fourni des services consultatifs et un appui technique à la MANUA pour faire en sorte que le contrôle des drogues fasse partie intégrante de toutes les politiques et stratégies et de tous les projets mis en œuvre par l'ONU et d'autres organisations internationales.

15. Conformément à la résolution 45/10 de la Commission, le PNUCID a continué à coopérer avec les États Membres et les organisations internationales compétentes afin d'offrir de nouveaux moyens de subsistance aux producteurs de pavot à opium. Lors d'une première réunion quadripartite entre les représentants de l'Afghanistan, de la République islamique d'Iran, du Royaume-Uni et du PNUCID, à laquelle les États-Unis ont participé en qualité d'observateur, il a été convenu de coopérer afin d'offrir ces nouveaux moyens de subsistance.